

DECISION N° 93-2022

Portant validation de devis de la société EGP Elec pour l'installation d'éclairage LED au sein de bâtiments sportifs de la Ville

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°EGP.22.05.093 de la société EGP Elec concernant l'installation d'un éclairage LED dans le gymnase Marie CURIE ;
Vu le devis n°EGP.22.05.094 de la société EGP Elec concernant l'installation d'un éclairage LED dans la salle André REMY ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée
Considérant que les offres de la société EGP Elec sont économiquement les plus avantageuses
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société EGP Elec concernant l'installation d'un éclairage LED dans le gymnase Marie CURIE d'un montant de 17 438 € HT.
De valider le devis de la société EGP Elec concernant l'installation d'un éclairage LED dans la salle André REMY d'un montant de 26 434 € HT.